

ASSEMBLÉE NATIONALE3 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2617

présenté par
Mme Thill

ARTICLE 3

A l'alinéa 3, ajouter une phrase ainsi rédigée :

"La famille est informée de ce rapport."

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est nécessaire que la famille soit informée à chaque étape de la décision.